

Gérer les salariés en mobilité internationale (CP FFP)

RS5847 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315
Formacode(s)	33054
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/01/2022
Date d'échéance	26/01/2024

Certificateur(s)

GERESO · SIRET : 31197557700066

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Gérer les salariés en mobilité internationale » permet de répondre à l'exigence de technicité et de complexité juridiques de gestion des collaborateurs en mobilité internationale. Elle est ouverte aux professionnels des ressources humaines de type : DRH, HR BP, chargés de projet/mission RH, responsables RH locaux, ayant un an minimum d'expérience dans l'une de ces fonctions.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Appliquer les règles sociales et fiscales pour les salariés expatriés, détachés et impatriés en cohérence avec la politique de mobilité internationale définie par l'entreprise pour déterminer le statut du collaborateur en mobilité internationale.
2. Etablir les contrats de travail de ces salariés conformément aux règles juridiques nationales et internationales selon le statut du collaborateur pour lequel l'entreprise a opté, afin de fixer les droits et obligations de chacune des parties.
3. Gérer la protection sociale des salariés en mobilité internationale en fonction du statut du salarié pour lequel l'entreprise a opté, en application de la réglementation française et des conventions bilatérales ou multilatérales relatives à la définition du régime applicable et aux règles de coordination entre les différents régimes impliqués, dans le but de garantir au salarié une couverture sociale pour tous les risques.
4. Assurer les formalités migratoires nécessaires en application des règles juridiques en matière d'immigration pour éliminer tout risque pour l'entreprise relatif au travail illégal (emploi d'un salarié sans autorisation de travail).
5. Préparer le package de rémunération pour assurer au collaborateur un certain niveau de pouvoir d'achat, en intégrant l'ensemble des facteurs à prendre en compte (rémunération initiale, politique de l'entreprise, différence de coût de la vie, régime fiscal applicable, primes incitatives).
6. Assurer le suivi administratif et la paie des salariés expatriés et impatriés afin de garantir à l'entreprise et au collaborateur une juste application des règles de paie, sociales et fiscales applicables et une maîtrise des coûts par un SIRH adapté à la gestion des RH à l'international.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans l'une de ces fonctions: DRH, HR BP, chargés de projet/mission RH, responsables RH locaux.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un représentant de l'organisme de formation, président du jury

Deux professionnels du domaine de la mobilité internationale extérieurs à l'organisme de formation

Base légale

Date de décision	26/01/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/01/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	6	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS3281

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6500

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.gereso.com/formation/mobilite-internationale/formation-certifiante-chargee-de-mobilite-internationale>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5847/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022 – 12/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	12 703 €
Coût moyen par dossier	6 352 €
Durée moyenne	74 h
Période	02/2022 – 05/2022
Entreprise	59 %
France compétences	41 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.